

Ville de Lieusaint					
CIMETIERE					
ESTIMATION PRO 24/09/2021					
PHASE PRO - D.P.G.F - LOT - PLANTATIONS					
N°	Désignations	U	PU	Q	PUxQ
I-TRAVAUX GENERAUX					
1.1	Installation de chantier Ce prix rémunère au forfait : - L'installation par l'Entrepreneur de ses chantiers, du cantonnement, stationnement de son matériel et le dépôt des matériaux en approvisionnement. - La mise à disposition d'un bureau	F	3000,00	1	3 000,00
1.2	Nettoyage des emprises plantées et évacuations des déchets Nettoyage des surfaces à planter et évacuation des déchets en décharge.Ce prix rémunère le nettoyage des surfaces à planter en sujets isolés, en massifs arbustifs et en zones engazonnées. Il comprend : -Le débroussaillage à l'engin mécanique des surfaces déjà revêtues en terre végétale. -L'évacuation de tous les matériaux impropres et des pierres dont le diamètre est supérieur à 3 cm. -L'évacuation de tous les déchets, végétaux et minéraux selon les prescriptions du SOSED. Ce prix s'applique au mètre carré.	m2	0,50	3 881	1 940,50
1.3	Dossier de récolement. Ce prix rémunère la fourniture d'un plan de récolement en sept exemplaires : -Le fichier informatique aux normes EDIGEO réalisé par un géomètre agréé par le maître d'ouvrage. -Les plans au 1/200 ème au format demandé (plan de revêtements, de bordures, d'assainissement, de réseaux et plan de plantation). -La liste des matériels et matériaux utilisés. -Les analyses de sols. -Les notices de fonctionnement. -Les procès verbaux d'essais. -La liste des végétaux plantés ainsi que leur provenance. -Toutes autres informations jugées nécessaires par le maître d'ouvrage. Ce prix s'applique au forfait.	F	800,00	1	800,00
SOUS-TOTAL I					
II-TERRASSEMENTS ET APPORTS DE TERRE VEGETALE					
2.2	Analyse de terre végétale en place Ce prix rémunère selon le CCTP, toutes les opérations nécessaires à la réalisation des analyses de terre végétale, qu'elle soit reprise sur stock, en place sur le chantier ou fournie par l'entreprise. Ce prix s'applique au forfait.	F	500,00	1	500,00
2.3	Réalisation des encaissements pour fosses d'arbres tiges et de conifères (6 m3) Ce prix rémunère forfaitairement au mètre cube de matériaux déblayés et évacués en décharge spécifique les encaissements complémentaires pour la réalisation de fosses pour arbres , dimensions 2m X 2 m par 1,5m de profondeur, y compris décompactage du fond de fosse avant apport de terre, conformément au CCTP. Ce prix s'applique au mètre cube.	m3	20,00	576	11 520,00
2.4	Allée en gazon gravier Ce prix rémunère la réalisation d'allées en gazon gravier selon constitution décrite au carnet de détails:fondation en concassée 40/60compacté sur 0,5m, épandage et compactage d'un mélange homogène 25% terre végétale/75% concassé 20/30., y compris réglage final terreautage de surface, semis compactage, arrosage et 3 premières tontes Ce prix rémunère selon le CCTP, la reprise sur stock de terre végétale apres analyse . Ce prix s'applique au mètre cube.	m2	45,00	1 751	78 813,00
2.5	Reprise sur stock et mise ne place de terre végétale sur noues et dans les fosses pour arbres Ce prix rémunère selon le CCTP, la reprise sur stock de terre végétale apres analyse et la mise en place sur 0,3m sur la surface des noues, 6m3 par fosse d'arbre et 25% du mélange gazon gravier Ce prix s'applique au mètre cube.	m3	15,00	1 222	18 330,00
2.6	Apports d'amendements et incorporation en pleines masses dans la tere reprise sur stock Ce prix rémunère forfaitairement selon CCTP, toutes les fournitures et travaux d'incorporation des amendements et engrais selon prescriptions résultant des analyses de terre végétale. Ce prix s'applique au pourcentage de terre végétale mis en place pour les fosses d'arbres et les massifs selon les volumes de terre prescrits au CCTP et comprend obligatoirement au minimum l'incorporation de compost de type OR BRUN, ou similaire à raison de 10 % du volume de terre (hors gazon) non exclusif des amendements prescrits dans le cadre de l'analyse de terre. Ce prix s'applique au forfait.	M3	3,00	1 222	3 666,00
2.7	Fourniture et mise en place de terreau pour massifs d'arbustes, et vivaces sur l'ensemble des massifs plantés dans le sol en place Fourniture et la mise en place de terreau de type « Or brun » ou similaire sur 0,05m d'épaisseur, et son incorporation sur 0,20m d'épaisseur à l'emplacement de l'ensemble des surfaces d'arbustes et plantes vivaces et tapissantes -y compris toutes les prestations de préparation des sols décrite au CCTP Ce prix s'applique au mètre carré.	m2	1,50	3 881	5 821,50
2.8	Evacuation de l'excédent de terre végétale dans le périmètre de la commune Ce prix comprend: - le chargement, le transport et la mise en dépôt (sur la commune) de la terre végétale excédentaire	m3	30,00	319	9 570,00
SOUS-TOTAL I					
128 220,50					

III - FOURNITURES HORTICOLES						
Arbres -tiges						
Essences caduques						
3.1	Acer saccharum- arbre tige MG 20/25		U	250,00	7	1 750,00
3.2	Alnus glutinosa- arbre tige MG 20/25		U	250,00	14	3 500,00
3.3	Alnus cordata- arbre tige MG 20/25		U	250,00	15	3 750,00
3.4	Gingko biloba arbre tige. MG 20/25		U	250,00	3	750,00
3.5	Ostrya carpinifolia- arbre tige MG 20/25		U	250,00	7	1 750,00
3.6	Tilia euchlora- arbre tige. MG 20/25		U	250,00	17	4 250,00
3.7	Prunus sargentii arbre tige. MG 20/25		U	250,00	4	1 000,00
3.8	Prunus avium arbre tige. MG 20/25		U	250,00	5	1 250,00
3.9	Quercus cerris - arbre tige. MG 20/25		U	250,00	4	1 000,00
3.10	Magnolia kobus stellata arbre tige. MG 18/20		U	250,00	3	750,00
3.11	Liquidambar formosa - arbre tige. MG 20/25		U	250,00	2	500,00
3.12	Liriodendron tulipifera - arbre tige. MG 20/25		U	250,00	5	1 250,00
Essences persistantes						
3.13	Cedrus atlantica MG 200/250		U	300,00	1	300,00
3.14	Pinus nigra MG 200/250		U	300,00	5	1 500,00
3.15	Metasequoia glyptostroboides -. MG 200/250		U	300,00	5	1 500,00
Arbres en cépées M/C 150/200						
3.16	Malus everest MG 150/200	M/C 150/200	U	40,00	4	160,00
3.17	Acer ginnala	M/C 150/200	U	40,00	9	360,00
3.18	Cercis siliquastrum MG 150/200	M/C 150/200	U	40,00	4	160,00
3.19	Crataegus x lavallei carrieri	M/C 150/200	U	40,00	6	240,00
3.20	Evodia danielli	M/C 150/200	U	40,00	5	200,00
3.21	Fraxinus ornus	M/C 150/200	U	40,00	5	200,00
3.22	Koelreuteria paniculata	M/C 150/200	U	40,00	5	200,00
3.24	Malus sylvestris	M/C 150/200	U	40,00	6	240,00
3.25	Prunus serrula	M/C 150/200	U	40,00	6	240,00
3.27	Sorbus terminalis	M/C 150/200	U	40,00	3	120,00
Arbustes et rosiers 60/80 en conteneurs 5 litres						
3.28	total selon annexe	Cont 60/80	U	12,00	519	6 228,00
Plantes vivaces :						
3.29	total selon annexe		U	3,50	11 201	39 203,50
Jeunes plants forestiers pour haie champêtre						
3.30	total selon annexe		U	1,80	2 768	4 982,40
SOUS-TOTAL I						77 333,90
IV-TRAVAUX DE PLANTATIONS						
4.1	Plantation d'arbres tiges et conifères en mottes .		U	30,00	97	2 910,00
	Ce prix rémunère : -Le piquetage et la distribution des végétaux. -L'ouverture du trou de plantation. -La taille dans les règles de l'art des parties aériennes. -Toutes les manipulations pour la mise en place des sujets de grande taille, y compris toutes sujétions de calage et de réglages et de protection absolue du sujet (racines, tronc et branches). Le coté du sujet exposé au nord en pépinière sera respecté et planté à l'identique . -La protection du tronc par mise en œuvre de toile de jute. -L'arrosage de plantation. Ce prix s'applique à l'unité.					
4.2	Plantation de cépées MG 150/200		U	20,00	53	1 060,00
	Ce prix rémunère : -Le piquetage et la distribution des végétaux. -L'ouverture du trou de plantation. -La taille dans les règles de l'art des parties aériennes. -Toutes les manipulations pour la mise en place des sujets de grande taille, y compris toutes sujétions de calage et de réglages et de protection absolue du sujet (racines, tronc et branches). Le coté du sujet exposé au nord en pépinière sera respecté et planté à l'identique. -La protection du tronc par mise en œuvre de toile de jute. -L'arrosage de plantation. Ce prix s'applique à l'unité.					
4.3	Plantation d'arbustes 40/60 et 60/80 et de rosiers en conteneurs (CTSI)		U	5,00	519	2 595,00
	Ce prix rémunère : -La manipulation des végétaux, le piquetage et la distribution. -L'ouverture du trou de plantation. -La taille dans les règles de l'art des parties aériennes et souterraines de chaque sujet. -Le trempage de la motte pour les plantes présentées en conteneurs selon CCTP. -La mise en place du sujet. -Le plombage manuel ou hydraulique de la terre végétale. -La confection d'une cuvette au pied de chaque sujet. -L'arrosage de chaque sujet. Ce prix s'applique à l'unité.					

4.4	Plantation de plantes vivaces, de bulbes et jeunes plants forestiers en G9 ou C2L ou RN		U	2,50	13 969	34 922,50
	<p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le piquetage et la distribution des végétaux. - L'ouverture du trou de plantation. <p>La taille dans les règles de l'art des parties aériennes et souterraines de chaque sujet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le trempage de la motte pour les plantes présentées en conteneurs selon CCTP. - Toutes les manipulations pour la mise en place des sujets, le tassement manuel autour du sujet. - l'arrosage de plantation. <p>Ce prix s'applique à l'unité.</p>					
4.5	Haubannage de conifères		U	60,00	11	660,00
4.5	Tuteurage bipode pour arbres tiges caducs.		U	20,00	98	1 960,00
	<p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la mise en place d'un tuteurage en pin, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -2 tuteurs en rondins de pin diamètre 10cm autoclavés classe IV, taillés en pointe et enfoncés sur 1/3 de leur hauteur, tout en préservant l'intégrité de la motte. -2 planchettes en 1/2 rondins pin traité diamètre 10cm fixées à l'aide de tire-fond selon CCTP. -Les liens élastiques reliant le tronc aux quatre tuteurs et planchettes selon CCTP. <p>Ce prix s'applique à l'unité d'arbre tuteuré.</p>					
4.6	Tuteurage monopode pour cépées.		U	10,00	53	530,00
	<p>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la mise en place d'un tuteurage en pin, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -1 tuteur en pins autoclavés classe IV, taillés en pointe et enfoncés sur 1/3 de leur hauteur, tout en préservant l'intégrité de la motte. -Les liens élastiques reliant le tronc aux quatre tuteurs et planchettes selon CCTP. <p>Ce prix s'applique à l'unité.</p>					
4.7	Semis de gazon compris préparation des sols et 3 premières tontes sur ensemble des surfaces dont abord des noues et HORS allées en gazon gravier.		M2	2,50	4 556	11 390,00
	<p>Ce prix rémunère la fourniture de semences pour engazonnement sélectionnées selon CCTP. Il comprend la préparation fine des sols, le semis, le roulage et l'arrosage si nécessaire en cas de situation de sécheresse, ainsi que les 3 premières tontes après levée.</p> <p>Ce prix s'applique au mètre carré.</p>					
4.8	Fourniture et mise en place de paillage ligneux 10cm d'épaisseur pour les massifs d'arbustes, rosiers et de vivaces ainsi que les pieds d'arbres et cépées.		M2	4,00	3 881	15 524,00
	<p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place de paillage ligneux, brut de broyage 20/40mm sur 0,10cm.</p> <p>Ce prix s'applique au mètre carré.</p>					
4.9	Nichoirs à oiseaux		U	350,00	3	1 050,00
	<p>Ce prix rémunère la fourniture et mise en place de 3 nichoirs à oiseau selon modèles fiche technique carnet de détail</p>					
4.9	Fourniture et mise en œuvre de galet pour le puit de dispersion		M2	120,00	6	720,00
	<p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place d'un lit de galets blanc 80/120 disposée selon plan sur un lit de 3cm de gravillons autour du puits à cendre et sur le dessus de la surface de la grille</p>					
	SOUS TOTAL IV					71 551,50
	V -GARANTIE ET ENTRETIENS DES PLANTATIONS					
5.1	Garantie de reprise des végétaux 1 an		F	3000,00	1	3 000,00
	<p>Ce prix rémunère selon articles du CCTP :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La bonne reprise des végétaux et de l'engazonnement pendant le délai de garantie à compter du constat de reprise. -Le prix de la garantie de reprise des végétaux et engazonnement sera évalué en pourcentage sur le montant HT totalisant les fournitures des végétaux et les travaux de plantations. -Le délai de garantie est de 1 an à compter du constat de reprise fixé au mois de septembre suivant les plantations et l'engazonnement. <p>Ce prix s'applique au forfait :</p>					
5.2	Entretien des plantations - 1 an		F	3000,00	1	3 000,00
	<p>Ce prix rémunère l'ensemble des prestations décrites au chapitre correspondant du CCTP joint comprenant l'ensemble des travaux de parachèvement entre la plantation et le constat de reprise et les travaux de confortement et d'entretien sur une période d'une année après le constat de reprise des végétaux.</p> <p>Ce prix s'applique au forfait :</p>					
	SOUS-TOTAL V					6 000,00
	TOTAL HT					288 846,40
	TVA 20 %					57 769,28